

**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo -9<sup>e</sup> réunion du Comité Consultatif Régional  
25-27 mai 2010, Bujumbura, Burundi**

**Discours –Richard Le Bars – Charge Ambassade du Canada pour le Burundi**

Excellence Monsieur le ministre Jean-Marie NIBIRANTIJE, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi,

Excellence Monsieur Roger Tchoungi, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC),

Excellence Monsieur Raymond Mbitikon, Secrétaire exécutif de la COMIFAC

Messieurs les ambassadeurs et membres du corps diplomatique,

Représentants des partenaires du PFBC,

Représentants de la presse parlée et écrite,

Mesdames, Messieurs, collègues,

Avant de débiter, j'aimerais exprimer notre gratitude envers son Excellence le Ministre Nibirantije et le Gouvernement du Burundi pour les efforts déployés afin d'assurer la réussite de nos assises ici à Bujumbura.

Nos bassins forestiers représentent une richesse non seulement pour les pays souverains mais pour l'ensemble de l'humanité.

Leur préservation et une gestion durable de leurs ressources sont la clés pour une contribution directe à la réduction de la pauvreté, la préservation de la biodiversité mondiale, et la réduction des conflits transfrontaliers.

En ce sens, les forêts du Bassin du Congo, comme 2<sup>e</sup> forêt en importance au monde, méritent toute notre attention et une responsabilité partagée entre toutes nos institutions.

C'est pourquoi le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été créé en 2002, lors du Sommet Mondial pour le développement durable (WSSD) à Johannesburg, avec pour objectif d'appuyer la déclaration de Yaoundé de 1999 pour une gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Neuf ans après sa création, le PFBC est toujours un partenariat dynamique avec aujourd'hui 60 membres, et un des seuls partenariats de type II au monde. En tant que membres, nous pouvons être tous fiers du travail accompli jusqu'à maintenant, et regarder avec optimisme le

travail qu'il reste à abattre. Il faut toutefois toujours garder en tête l'amélioration de l'efficacité de cette plateforme, ce sur quoi nous nous pencherons durant une des sessions de cette réunion.

La gestion durable des écosystèmes forestiers ne peut toutefois être réalisée sans l'appui indéfectible des pays du Bassin. Le Canada est fier d'appuyer le renforcement institutionnel de plusieurs organisations sous-régionales africaines, dont la COMIFAC très prochainement.

Un appui au renforcement ne peut par contre se substituer aux conditions de bases nécessaires à la pérennisation de toute institution, notamment des financements de base stables.

Nous avons tous besoin d'institutions régionales fortes, crédibles, et légitimes, dont les pays s'approprient et qui viendront remplir le mandat qui est attendu d'eux. Le succès de la COMIFAC passe par les efforts de ses pays membres à s'engager à la maintenir financièrement indépendante.

Je ne peux que me réjouir de l'engagement pris lors de la Session extraordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC du 18 mai dernier, alors que des États membres se sont engagés à verser des sommes relativement importantes dans les prochains jours afin d'insuffler un peu de vie à la COMIFAC.

Je salue également le prochain et premier Sommet des 3 principaux bassins forestiers tropicaux de la planète. La COMIFAC est un acteur clé dans ces discussions, et les leçons apprises des autres bassins, notamment sur leur dispositif sectoriel sous-régional en faveur des bassins forestiers pourrait être d'un grand intérêt pour nous tous.

Le Canada a été très actif au cours des dernières décennies dans ses appuis bilatéraux visant une meilleure gestion des ressources du Bassin du Congo. On peut souligner entre autres :

- l'appui à la mise sur pied du Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestier, en République démocratique du Congo, qui deviendra la Direction de l'inventaire et de l'aménagement forestier;
- la réalisation, au Cameroun, de l'inventaire forestier et de l'appui au Programme sectoriel forêt-environnement;
- Et la relance de la formation universitaire et technique en gestion des ressources forestières en RDC avec l'appui du Cameroun et du Gabon.

J'aimerais reconfirmer l'engagement du Canada à appuyer des approches régionales pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale.

La COMIFAC continuera de jouer un rôle central dans ces appuis. Au cours des prochaines semaines, l'appui du Canada par son projet de renforcement institutionnel de la COMIFAC sera

mis en branle, avec la collaboration de la COMIFAC et de sa plate forme d'appui nouvellement créée.

Je ne peux également passer sous silence l'initiative du Canada, instigateur de l'approche Forêt Modèle lancée au Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Depuis 2009, le Canada a appuyé la création d'un réseau de Forêts Modèles dans le bassin du Congo. Ce réseau régional fait plus largement partie d'un réseau international comprenant près de 60 Forêts Modèles réparties dans une trentaine de pays à travers de monde.

Le processus de développement de Forêts Modèles en Afrique centrale est déjà bien enclenché, avec des sites établis au Cameroun et d'autres en développement en RDC. Par l'intermédiaire du Réseau Africain, des discussions sont aussi en cours avec la République du Congo, la RCA et le Rwanda, notamment.

Le Canada croit que le concept de Forêt Modèle peut jouer un rôle important en appui à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC.

Notre appui à cette approche régionale dans le cadre du Partenariat sur les Forêts du Bassin du Congo s'inscrit à merveille dans l'engagement plus large du Canada dans la Région des Grands Lacs.

En effet, la bonne gestion des ressources naturelles, ayant un grand impact sur la paix, la stabilité et le développement de la région du Grand Lacs, est une priorité pour le gouvernement du Canada.

À cet égard, le Canada maintient son appui de longue date aux efforts régionaux et internationaux envers les Grands Lacs.

En particulier, le Canada fait partie du Groupe de Travail international, initié par l'Union Européenne, et d'un groupe de travail ad hoc créé par l'OCDE dans la Région qui visent tous deux à résoudre les problèmes reliés à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

En outre, le Canada, en tant que co-président des Envoyés spéciaux et des Amis de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lac (CIRGL) depuis 2003, appuie fortement l'engagement des Chefs d'État des pays de la CIRGL et leur plan d'action signé lors du Sommet de Lusaka en 2010 où ils ont engagé leurs gouvernements à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles par l'adoption de six outils, y compris un mécanisme régional de certification.

Quelques pays de la COMIFAC sont aussi riverains du Nil et ils sont ainsi membres de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). À cet égard, le Canada est fier d'appuyer les efforts de l'IBN pour

parvenir à une utilisation équitable des ressources en eaux communes du bassin et une répartition équitable de leurs avantages.

Avant de passer la parole j'aimerais souligner les efforts du Burundi dans la préparation de schémas provinciaux d'aménagement du territoire et le rôle essentiel de la COMIFAC dans l'appui au développement d'une réelle concertation pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de ce pays.

Je vous remercie de votre attention et nous souhaite une excellente réunion qui donnera des résultats concrets.